



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation  
en vue du renouvellement  
de l'autorisation à délivrer  
des diplômes valant grade  
de licence et de master



Diplôme d'Etudes En Architecture (DEEA)  
Diplôme d'Etat d'Architecte (DEA)

de l'École Nationale Supérieure  
d'Architecture (ENSA)  
de Paris-La Villette

Campagne d'évaluation 2011-2012



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

**Didier Houssin**

---

Section des Formations  
et des diplômes

Le Directeur

**Jean-Marc Geib**

---

## Présentation de l'établissement

L'Ecole nationale supérieure d'architecture de Paris-La Villette (ENSAPLV) est l'héritière de l'Unité pédagogique 6 (UP6) issue de la scission en 1969 entre le cursus d'architecture et le cursus des beaux-arts.

L'ENSAPLV est un établissement de taille importante en termes d'effectifs étudiants (2254 étudiants tous cursus confondus pour l'année scolaire 2011-2012) avec un encadrement de 371 enseignants (tous statuts confondus) et 72 administratifs, techniciens et personnels de service. Ses locaux se situent dans le nord-est parisien dans un quartier cosmopolite tant par la mixité de sa population (origines géographiques et sociales) que par la mixité architecturale (tissu urbain classique et grands projets : Cité des sciences et de l'industrie, Parc de La Villette).

L'ENSAPLV dispense la formation menant au Diplôme d'études en architecture (DEEA) en trois années, la formation menant au Diplôme d'Etat d'architecte (DEA) en deux années après le DEEA, ainsi que l'Habilitation à exercer la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP) et des possibilités de poursuite d'études supérieures telles que le Diplôme de spécialisation et d'approfondissement en architecture (DSA) dans les thématiques du projet urbain, du paysage et de la métropolisation, ainsi que le Diplôme propre aux écoles d'architecture (DPEA) dans les thématiques « Architecture et philosophie » et « Architecture navale », et enfin le doctorat en architecture. Elle propose en outre un double cursus architecte-ingénieur en partenariat avec l'Ecole spéciale des travaux publics (ESTP) et l'Ecole des ingénieurs de la ville de Paris (EIVP).

## Présentation du diplôme d'études en architecture

Le cursus du DEEA conférant le grade de licence se déroule en trois années. Ce cycle d'initiation au projet doit permettre à l'étudiant d'acquérir les bases d'une culture architecturale, de la compréhension et de la pratique du projet architectural (conception) par la connaissance et l'expérimentation des concepts, méthodes et savoirs fondamentaux qui s'y rapportent.

Le cycle DEEA regroupe sur ces six semestres un ensemble d'enseignements allant dans le sens des prérogatives pré-citées. Le premier semestre est une période préparatoire composée d'une seule unité d'enseignement (UE) : elle est consacrée à la découverte et l'étude de la matière et de l'espace architectural avec un enseignement pluridisciplinaire comprenant le projet, la construction, l'histoire, les sciences humaines, l'expression plastique et la représentation. Les semestres suivants s'organisent autour des mêmes enseignements. Ils sont réunis selon trois à cinq UE proposant en base pédagogique une approche du global au spécifique (approfondissement) de semestre en semestre.

## Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

Le DEEA va dans le sens de la maîtrise des outils de base : une large place est donnée à l'enseignement du projet et à l'enseignement de la construction, principes des études en architecture, ainsi qu'au dessin, base fondamentale pour « projeter ». Les enseignements d'ouverture, notamment de sciences humaines et sociales et d'histoire, sont importants pour développer la culture générale de l'étudiant, lui apporter un sens critique et développer son autonomie de penser.

Le dossier montre que la direction de l'ENSAPLV prend en compte le problème du taux élevé d'échecs en première année dû à de mauvaises orientations initiales (problème du recrutement). Cela pose la question de l'information que l'école délivre aux potentiels étudiants : même s'il existe une journée « portes ouvertes » et si l'ENSAPLV est présente dans les salons dédiés aux études supérieures, il y a un défaut de communication plus stricte sur le contenu même des enseignements délivrés. En outre, il n'existe pas de suivi des étudiants sortant du cursus.

La politique de l'ENSAPLV en matière d'insertion professionnelle pour le cycle DEEA est claire : celui-ci est uniquement placé dans une logique de poursuite d'études en second cycle et non pas de professionnalisation à ce stade. Aucune passerelle n'est proposée pour les étudiants désirant se réorienter en cours ou en fin de cursus.

Concernant le pilotage de la formation, plusieurs commissions sont déjà mises en place sur divers sujets : validation des acquis, admission en première année, année supplémentaire d'inscription, évaluation des enseignements, HMONP, double cursus, discipline, stages, relations internationales, recrutement des enseignants

titulaires et/ou associés, vacances, locaux et travaux et fonds d'aide à la vie étudiante. Une commission de la pédagogie et de la recherche (CPR), composée d'enseignants titulaires de l'ENSAPLV, coordonne les décisions pédagogiques de l'école. Il manque une commission de réorientation. Un tiers des enseignants sont architectes praticiens, ce qui est très important pour une formation concrète avec des visées de professionnalisation. Le dossier ne propose pas une lecture claire des statuts de l'ensemble des 371 enseignants : un tableau récapitulatif aurait été appréciable.

Les différents processus d'évaluation (évaluation des enseignements par les étudiants) et leurs modes de traitement sont en cours de refonte pour une meilleure exploitation des données qui reste encore peu concrète.

- Points forts :
  - L'école propose le double cursus architecte-ingénieur (en partenariat avec l'Ecole supérieure des travaux publics (ESTP) et l'Ecole des ingénieurs de la ville de Paris (EIVP)).
  - L'enseignement du projet (conception) est mis en valeur sur l'ensemble du cursus et ce dès le premier semestre de la première année.
  - Le premier semestre de propédeutique offre des enseignements de préparation aux études.
  - L'ENSAPLV propose des enseignements pluridisciplinaires allant au-delà du cadre strict du domaine de l'architecture (sciences humaines et sociales, langues vivantes).
  
- Points faibles :
  - La politique de stage n'entre que dans le strict cadre réglementaire : il n'y a aucun investissement supplémentaire sur les stages du cycle DEEA (pas d'apports réels à la formation, pas de ciblage des thèmes à aborder en fonction des enseignements délivrés lors du cursus, pas de possibilités d'ouverture de périodes de stages supplémentaires hors cadre réglementaire).
  - L'ENSAPLV ne propose pas d'aide à la réorientation pendant ou à l'issue du cycle DEEA : manque de passerelles.

## Notation

- Note de la formation (A+, A, B ou C) : A

## Recommandations pour l'établissement

La structuration LMD dans laquelle est engagée l'ENSAPLV n'a pas encore révélé sa pleine potentialité. Il serait intéressant pour l'ENSAPLV de la développer à l'avenir pour permettre à l'étudiant d'éventuelles réorientations en cours et en fin de cycle DEEA.

De plus, le manque de suivi des étudiants démissionnaires est un réel problème. Ce suivi pourrait permettre de mieux analyser les lacunes de la politique pédagogique ou/et de l'offre de formation.

La politique de stage en premier cycle pourrait-être plus aboutie : les deux stages réglementaires peuvent, par des thèmes de travail choisis, s'insérer dans le processus de l'enseignement de l'architecture, notamment dans son rapport à l'espace en réalisation. Les premiers stages pourraient être fondateurs d'orientation et de spécialisation de l'étudiant.

TABLEAU DES INDICATEURS FOURNIS PAR L'ECOLE

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Nombre d'inscrits en 1 <sup>ère</sup> année.	226	293	232	243	292
Nombre d'inscrits en 2 <sup>ème</sup> année.	233	228	260	216	227
Nombre d'inscrits en 3 <sup>ème</sup> année.	360	280	257	315	269
Taux d'inscrits pédagogiques sortant de 2 <sup>ème</sup> année pour intégrer une autre formation extérieure à l'établissement.	NR	NR	NR	NR	NR
Taux d'inscrits pédagogiques entrant en 3 <sup>ème</sup> année venant d'une autre formation.	15.56 %	22.50 %	14.79 %	13.33 %	11.90 %
Taux de réussite en 1 <sup>ère</sup> année (sur la base du nombre d'inscrits pédagogiques ayant entièrement validé la 1 <sup>ère</sup> année).	79.65 %	78.84 %	75.43 %	75.72 %	75.68 %
Taux d'abandon en 1 <sup>ère</sup> année (est considéré comme abandon l'absence de note à tous les examens et/ou au contrôle continu).	14.16 %	15.36 %	11.64 %	18.93 %	12.67 %
Taux de réussite en 3 ans (sur la base du nombre d'étudiants inscrits dans l'établissement à N-3 ayant obtenu leur diplôme).	72.22 %	62.50 %	60.70 %	59.37 %	52.41 %
Taux de réussite global (en 3,4 ou 5 ans au plus)	77.78 %	74.29 %	74.71 %	70.79 %	73.61 %
Taux de poursuite en deuxième cycle.	97.86 %	96.62 %	98.41 %	92.73 %	98.38 %

NR : non renseigné

## Présentation du diplôme d'Etat d'architecte

Le second cycle des études d'architecture, d'une durée de deux ans, conduit à l'obtention du DEA conférant le grade de master. Il doit permettre aux étudiants de maîtriser une pensée critique relative aux problématiques propres à l'architecture, la conception d'un projet architectural de manière autonome à travers l'approfondissement de ces concepts, méthodes et savoirs fondamentaux, la compréhension critique des processus d'édification dans leurs rapports à divers contextes et échelles et en référence aux différents usages, techniques et temporalités. Il permet également de se préparer aux différents modes d'exercices et domaines professionnels de l'architecture et à la recherche en architecture. Le second cycle peut conduire aussi vers d'autres formations d'enseignement supérieur, comme des masters, dans le respect des conditions particulières d'accès aux formations.

Le DEA que propose l'ENSAPLV regroupe sur ces quatre semestres un ensemble d'enseignements allant dans le sens des prérogatives pré-citées. La quatrième année est une période d'approfondissement des connaissances et d'orientation thématique. Elle est conçue comme la continuité du DEEA et est organisée autour d'enseignements communs aux étudiants (transversalité) et d'enseignements d'approfondissement selon six thèmes adossés à la recherche : Arts et espaces ; Edification et culture techniques ; Environnement, territoires et paysages ; Patrimoines et mutations ; Ville, habitat et société ; Théories et critique. L'étudiant est amené à construire un projet de formation de manière autonome en se rattachant à l'un de ces six thèmes d'approfondissement. La cinquième année est orientée essentiellement sur la préparation du Projet de fin d'études (PFE) qui, avec la validation du rapport de stage et le mémoire, permet l'obtention du DEA. La période de stage de « formation pratique » de quatre semaines est positionnée en inter-semestre avant le travail et la soutenance du PFE.

## Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

La politique pédagogique de l'ENSAPLV pour le DEA est orientée sur la recherche : les enseignements sont encadrés par des enseignants-chercheurs ayant une activité dans l'une des cinq unités de recherche qu'accueille l'école : laboratoire Architectures, milieux et paysages (AMP) ; Groupement d'études et de recherche philosophie architecture urbain (GERPHAU) ; Laboratoire architecture anthropologie (LAA) ; Laboratoire espaces travail (LET) ; laboratoire Modélisation de l'assistance à l'activité cognitive de la conception (MAACC). L'école a un véritable désir de donner du poids à la recherche en offrant la possibilité d'obtenir une « mention recherche » lors de l'obtention du PFE.

L'ENSAPLV propose un double cursus architecte-ingénieur en partenariat avec l'Ecole spéciale des travaux publics (ESTP) et l'Ecole des ingénieurs de la ville de Paris (EIVP) qui la positionne parmi les neuf écoles nationales proposant cette spécialité. Elle développe aussi un master 2 professionnel *Ergonomie, organisation et espaces du travail* en co-habilitation avec l'Université Paris I - Panthéon-Sorbonne.

Le DEA est clairement considéré comme professionnalisant (le taux d'insertion des diplômés dans le monde professionnel va au-delà des 80 %). Ce diplôme est aussi considéré comme une « clé » permettant de continuer vers une HMONP (74 % des étudiants entrant directement en HMONP en 2010) ou vers un Diplôme de spécialisation et d'approfondissement en architecture (DSA), vers un Diplôme propre aux écoles d'architecture (DPEA) ou encore vers un doctorat.

L'école a activement développé ses partenariats internationaux. Résolument ouverte à l'international, elle accueille chaque année un nombre important d'étudiants étrangers et entretient depuis longtemps des relations suivies avec plus de 120 écoles ou universités d'architecture dans le monde. Cette ouverture internationale s'est également traduite par la mise en œuvre, en 2011, de deux projets Erasmus Mundus : le master européen de restructuration urbaine (Erasmus Mundus *Master course in city regeneration*) qui réunit sept partenaires et le programme Erasmus Mundus *Architecture urbanism mobility international program* (AUSMIP) d'échanges de chercheurs dans le domaine de la planification urbaine, de l'ingénierie et de l'architecture, qui réunit douze universités d'Europe, d'Asie et d'Océanie.

Concernant le pilotage de la formation, plusieurs commissions sont déjà mises en place sur divers sujets : validation des acquis, admission en première année, année supplémentaire d'inscription, évaluation des enseignements, HMONP, double cursus, discipline, stages, relations internationales, recrutement des enseignants titulaires et/ou associés, vacations, locaux et travaux et fonds d'aide à la vie étudiante. Une Commission de la pédagogie et de la recherche (CPR) composée d'enseignants titulaires coordonne les décisions pédagogiques de l'école. Il manque une commission de réorientation. Un tiers des enseignants sont architectes praticiens, ce qui est

très important pour une formation concrète avec des visés de professionnalisation. Le dossier ne propose pas une lecture claire des statuts de l'ensemble des 371 enseignants : un tableau récapitulatif aurait été appréciable.

Il n'y a aucun investissement supplémentaire sur le stage de formation pratique du cycle DEA : pas d'apports réels à la formation, pas de ciblage des thèmes à aborder en fonction des enseignements délivrés lors du cursus et de la préparation du PFE.

Les derniers résultats connus des évaluations des enseignements par les étudiants ont mis en évidence trois grands thèmes d'amélioration à mettre en œuvre pour les prochaines années : la structure globale du cursus avec des offres d'options trop complexes et trop surchargées ; l'évaluation finale du cursus qui semble trop inégale entre étudiants du fait du manque de temps et de place et enfin l'organisation temporelle du cursus qui met en évidence un manque d'intégration du septième semestre dans la vision globale du cycle DEA du fait d'une forte mobilité internationale des étudiants en début de cycle.

Le taux de réussite en cycle DEA est bon en quatrième année (75 %) et en baisse en cinquième année (53 % pour 2010-2011). Le taux de poursuite d'études (HMONP, post-DEA ou doctorat) est bon (90 %). Ces taux sont en adéquation avec les objectifs de la direction de l'ENSAPLV. Il est à noter que 95 % des Architectes diplômés d'Etat (ADE) exercent dans le secteur de l'architecture.

- Points forts :
  - La grande diversité des thèmes d'approfondissement adossés à la recherche.
  - La mutualisation avec d'autres universités (notamment pour le double cursus architecte-ingénieur).
  - La grande ouverture sur l'international avec notamment la participation à un master européen (Erasmus Mundus *Master course in city regeneration*).
  - L'étudiant est amené à se construire un projet de formation de manière autonome et justifiée.
  - La mise en place d'une analyse efficace des évaluations des enseignements par les étudiants.
  
- Points faibles :
  - La politique de stage n'excède pas le cadre purement réglementaire.
  - Un pilotage insuffisant au regard de la grande diversité de parcours offerts aux étudiants.
  - Un processus d'accompagnement à mettre en place.

## Notation

- Note de la formation (A+, A, B ou C) : A

## Recommandations pour l'établissement

Une réflexion sur l'organisation du cursus devrait permettre à celui-ci de gagner en lisibilité et par là même permettre une meilleure égalité d'évaluation des parcours individualisés des étudiants. Cette réflexion devrait également permettre de redonner au stage sa vraie place comme outil d'acquisition de compétences professionnelles.

## Indicateurs

TABLEAU DES INDICATEURS FOURNIS PAR L'ÉCOLE					
	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Nombre d'inscrits en 4 <sup>ème</sup> année.	341	436	366	293	353
Taux de réussite en 4 <sup>ème</sup> année (nombre d'inscrits pédagogiques ayant réussi le passage en 5 <sup>ème</sup> année).	70,41 %	65,09 %	69,64 %	71,43 %	73,09 %
Taux d'inscrits sortant de 4 <sup>ème</sup> année pour intégrer une autre formation.	NR	NR	NR	NR	NR
Taux d'abandon en 4 <sup>ème</sup> année (est considéré comme abandon l'absence de note à tous les examens et/ou au contrôle continu).	5,87 %	5,05 %	2,46 %	3,75 %	4,25 %
Nombre d'inscrits en 5 <sup>ème</sup> année.	546	660	623	522	401
Taux d'inscrits entrant en 5 <sup>ème</sup> année venant d'une autre formation que la 4 <sup>ème</sup> année correspondante.	5,31 %	2,12 %	1,61 %	2,30 %	2,24 %
Taux de réussite en 5 <sup>ème</sup> année (nombre d'inscrits ayant obtenu leur diplôme).	30,62 %	47,12 %	64,37 %	66,48 %	53,36 %
Taux de poursuite en HMONP	NR	70 %	54 %	66 %	74 %
Taux de poursuite en formation post-master	NR	10 %	9 %	9 %	12 %
Taux de poursuite en doctorat	NR	1 %	1 %	1 %	4 %

NR : non renseigné





# Observations de l'établissement

ECOLE  
NATIONALE  
SUPERIEURE  
D'ARCHITECTURE  
DE  
PARIS LA VILLETTE

Paris, le 7 mai 2012,

**Observations du directeur de l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-La Villette (ENSAPLV) sur le rapport d'évaluation de l'AERES transmis le 23 avril 2012.**

**Diplôme d'études en architecture (DEEA)**

L'ENSAPLV a pris connaissance avec intérêt du rapport de l'AERES transmis le 23 avril, à la suite de la remise par l'école de son dossier d'auto-évaluation le 15 février 2012.

Nous tenons tout d'abord à remercier le directeur et la déléguée administrative de la section des formations et des diplômes de l'AERES, ainsi que le comité d'experts pour la concision de son rapport qui témoigne d'une lecture attentive de notre dossier.

Notre école se félicite de la notation A qui lui a été attribuée.

Elle se réjouit que le bilan de l'évaluation ait fait apparaître une série de points forts, comme le double cursus architecte-ingénieur en partenariat avec deux écoles d'ingénieurs, l'affirmation d'une présence forte de l'enseignement de projet tout au long du cursus, l'existence d'un premier semestre propédeutique, ou encore l'existence d'enseignements pluridisciplinaires au-delà du seul domaine de l'architecture.

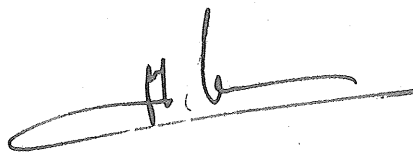
L'école prend note des recommandations de l'AERES concernant la politique des stages et la mise en place d'un dispositif d'aide à la réorientation, qui l'aideront à mieux insérer les étudiants dans la vie professionnelle.

Elle souhaite cependant apporter certaines précisions.

Le rapport indique que l'école n'ouvre pas de possibilité de stages supplémentaires hors des périodes prévues par le cadre réglementaire. L'école n'interdit nullement les demandes de stages hors périodes réglementaire. Elle veille cependant, afin de lutter contre les risques d'exploitation d'une main d'œuvre gratuite ou bon marché, à ce que le stage résulte de l'initiative de l'étudiant et qu'il présente une motivation et un intérêt pédagogique réels.

Près d'une centaine de demandes de stages supplémentaires ont été présentées cette année par les étudiants, dont 85% ont reçu une réponse positive.

Enfin, le rapport regrette que l'école n'ait pas fourni de tableau récapitulatif des statuts de l'ensemble des enseignants. Pour autant, ces éléments figuraient bien dans l'annexe III (« Liste des enseignants de l'ENSAPLV », pages 52 à 57).



Guy Amsellem  
Directeur

**ECOLE  
NATIONALE  
SUPERIEURE  
D'ARCHITECTURE  
DE  
PARIS LA VILLETTE**

Paris, le 7 mai 2012,

**Observations du directeur de l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-La Villetta (ENSAPLV) sur le rapport d'évaluation de l'AERES transmis le 23 avril 2012**

**Diplôme d'Etat d'architecte (DEA)**

L'ENSAPLV a pris connaissance avec intérêt du rapport de l'AERES transmis le 23 avril, à la suite de la remise par l'école de son dossier d'auto-évaluation le 15 février 2012.

Nous tenons tout d'abord à remercier le directeur et la déléguée administrative de la section des formations et des diplômes de l'AERES, ainsi que le comité d'experts pour la concision de son rapport qui témoigne d'une lecture attentive de notre dossier.

Notre école se félicite de la notation A qui lui a été attribuée.

Elle se réjouit que le bilan de l'évaluation ait fait apparaître une série de points forts, comme la diversité des thèmes d'approfondissement adossés à la recherche, les partenariats avec les autres universités, l'ouverture internationale, le développement de l'autonomie des parcours étudiants et la mise en place d'un système d'évaluation des enseignements.

L'école prend note des recommandations de l'AERES concernant la politique des stages et la mise en place d'un dispositif d'aide à la réorientation, qui l'aideront à mieux insérer les étudiants dans la vie professionnelle.

Elle souhaite cependant apporter certaines précisions.

Le rapport indique que l'école n'ouvre pas de possibilité de stages supplémentaires hors des périodes prévues par le cadre réglementaire. L'école n'interdit nullement les demandes de stages hors périodes réglementaire. Elle veille cependant, afin de lutter contre les risques d'exploitation d'une main d'œuvre gratuite ou bon marché, à ce que le stage résulte de l'initiative de l'étudiant et qu'il présente une motivation et un intérêt pédagogique réels.

S'agissant du stage de formation pratique, l'école réfléchit, dans le cadre de la réforme de son cycle master, à la possibilité de l'inclure dans une unité d'enseignement, soit de séminaire, soit de PFE, afin d'en renforcer le lien avec les compétences acquises dans la formation théorique.

Par ailleurs, l'école est consciente de l'insuffisance du pilotage et de la faiblesse du processus d'accompagnement, relevées par les rapporteurs. C'est pourquoi elle se propose, dès la prochaine rentrée, dans le cadre de la réforme du cycle master :

- d'en revoir la temporalité en redéployant le séminaire sur 3 semestres et en articulant désormais le mémoire autour de 3 étapes (construction du sujet, études, recherche et pré-mémoire et, enfin, soutenance) ;
- d'instituer entre les semestres 8 et 9, afin de mieux accompagner l'étudiant, un pré-jury qui permettra de valider l'état d'avancement du mémoire et, si nécessaire, de donner des indications de réorientation à l'étudiant.

Enfin, le rapport regrette que l'école n'ait pas fourni de tableau récapitulatif des statuts de l'ensemble des enseignants. Pour autant, ces éléments figuraient bien dans l'annexe III (« Liste des enseignants de l'ENSAPLV », pages 52 à 57).

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke at the end.

Guy Amsellem  
Directeur